

<https://ricochets.cc/St-Peray-La-CCRC-de-Jacques-Dubay-et-la-prefecture-de-l-Ardeche-veulent-s-asseoir-sur-la-suspension-des-travaux-deviation-La-Plaine.html>



St-Péray : La CCRC de Jacques Dubay et la préfecture de l'Ardèche veulent s'asseoir sur la suspension des travaux

Rhône
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
erussol

Jacques Dubay et ses amis utilisent les institutions non-démocratiques en place pour asséner un projet d'énorme bétonisation de terres agricoles et naturelles.

RÉSISTANCE & ... !

La Plaine

Publication date: mardi 7 janvier 2025

- Les Articles -

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

La CCRC de Jacques Dubay, avec la complicité de la préfecture de l'Ardèche de Sophie Elizéon, confirment leur volonté de s'asseoir sur la décision du tribunal administratif de novembre 2024 qui ordonnait une suspension durable des travaux liés au projet de "déviation" routière sur La Plaine à St-Péray.

"Amusant" de constater comment ceux qui se présentent sans cesse abusivement comme les garants assermentés de la république et de la démocratie se contrefoutent en réalité de la légalité et du bien commun, et n'hésitent pas à instrumentaliser à leur profit justice et forces de l'Ordre.

- ▶ N'hésitez pas à interpeller ces diverses autorités. [Contacts mairie St Péray et CCRC sur cette page](#) + [Préfecture](#)

Voir ci-dessous des infos provenant de personnes en lutte contre ce projet et ces élus/fonctionnaires opposants à l'écologie et à la démocratie.

- ▶ **Une conférence de presse est prévue devant la gendarmerie de Guilherand Grange jeudi 9 janvier à 12h**
- ▶ **La lutte sur le terrain et partout va sans doute devoir reprendre le 16 janvier**, et même avant ?

Et rappel de nos derniers articles :

- [La CCRC et Jacques Dubay ont le culot d'annoncer une reprise des travaux hors la loi dès janvier 2025](#) - Saint-Péray : des élus veulent ignorer le jugement qui interrompt les travaux liés au projet de "déviation routière"
- [Saint Péray : soyons fermes face à ces élus opposants au bon sens et à l'écologie](#) - Malgré des illégalités avérées, la CCRC persiste à promouvoir son projet de « déviation » archaïque
- [Luttes à St Péray et ailleurs : qui sont en réalité les opposants ? Polémiques ou désaccords politiques de fond ?](#) - Tentative de remise à l'endroit des discours dominants des élus et médias mainstream
- [Groupe Cheval BTP : archétype de l'entreprise écocidaire qui se gargarise de communication écolo et de développement durable](#) - Petite enquête en partant du projet de bétonisation de La Plaine de St-Péray

! PREFECTURE : FOUTAGE DE GUEULE !

La Préfète de l'Ardèche a enfin publié le 24 décembre l'arrêté encadrant la suspension des travaux, que nous attendions depuis le 15 novembre. D

Le contenu de ce cadeau sous le sapin ? „ On vous laisse deviner...

Elle demande une analyse très minimale des risques vis à vis des espèces protégées à la communauté de communes... pour le 30 décembre. Une petite semaine d'inventaires naturalistes bâclés en plein hiver s

De connivence avec la CCRC, elle tente clairement d'éviter une étude des espèces sur 4 saisons et les dérogations espèces protégées qui sont normalement nécessaires... Elle serait donc prête à laisser la CCRC redémarrer les travaux au 16 janvier 1!

I Nous publions un communiqué de presse pour alerter sur cette situation. Tenons-nous prêt.es pour une nouvelle mobilisation mi-janvier ! aa?A

(un message du [compte Lutte contre la déviation de Saint Peray](#))

, ACHARNEMENT JUDICIAIRE –

17 plaintes contre une élue régionale ! I CONFÉRENCE DE PRESSE DEVANT LA GENDARMERIE DE GUILHERAND GRANGE JEUDI 9 JANVIER À 12H

/ On totalise maintenant plus de 7 plaintes dans le cadre de la répression judiciaire qui a suivi les événements à Saint Peray d'octobre et novembre dernier.

* Pendant que les services de l'État s'assoient allègrement sur la décision du Tribunal Administratif, la CCRC s'acharne contre les opposant.es au projet.

C'est une stratégie qui fait son propre aveu de faiblesse : après les amendes injustifiées pour stationnement gênant, on assiste à une escalade des convocations à la gendarmerie pour des motifs abracadabrants.

! Ainsi, l'élue Maud Grard notamment est visée par 7 plaintes, avec des chefs d'accusation comme « injure publique », « port illégal de l'écharpe tricolore », « outrage », « dénonciation calomnieuse »...

C Rappelons que la CCRC, par la voix de son représentant et président Jacques Dubay, fait toujours l'objet de multiples enquêtes pour des motifs autrement plus graves :

I destruction d'habitat d'espèces protégées

I pollution délibérée de l'environnement à l'amiante

I exposition délibérée de salarié.es à l'amiante

. Dans le cadre de ces procédures, le président a fait voter par son conseil communautaire une « protection fonctionnelle » qui le dispense des frais de justice... à la charge de la CCRC et de nos impôts !

* Pendant ce temps, les opposant.es se présentent patiemment aux convocations, bien que les dossiers soient vides et que les auditions se terminent de manière laconique. Deux poids deux mesures. Ces procédures absurdes encombrant les commissariats et la justice qui sont ainsi mis au service du calendrier politique de la CCRC et des instances qui font pression pour faire passer le projet de déviation.

Les tenant.es de la déviation, un groupe toujours plus ténu d'élus.es entêté.es, n'est pas prêt.es de nous voir renoncer : nous sommes légitimes dans la cause que nous défendons, de par l'urgence d'agir pour la préservation de l'environnement.

Nous serons vigilant.es et déterminé.es pour que la justice soit saisie et ses décisions respectées pour empêcher de nouvelles destructions. Restez informé.es, et contribuez à la cagnotte !

<https://opencollective.com/collective/projects/amiesdelaplaine> pour nous aider à organiser notre défense ! ,

NO MACADAM !

(post de <https://t.me/s/LutteDeviationStperay>)